

## Comité belge pour l'UNICEF – Appel d'offres

Relecture, adaptation et mise en œuvre d'une méthodologie de test d'outils pédagogiques d'éducation aux droits de l'enfant pour les enfants de 2,5 à 6 ans

### Le Comité belge pour l'UNICEF

UNICEF Belgique – officiellement le Comité belge pour l'UNICEF – représente le travail du Fonds des Nations Unies pour l'enfance dans notre pays. Nous mobilisons des ressources pour soutenir les programmes internationaux d'urgence et de développement de l'UNICEF en faveur des enfants, et pour défendre leurs droits au niveau national et international. Nous contribuons ainsi à une organisation résolument engagée pour le bien-être et les droits de chaque enfant dans plus de 190 pays, en accord avec la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

### Objet de l'appel d'offre

#### Contexte

La Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE) est le fil rouge du travail de l'UNICEF dans le monde : « l'UNICEF est chargé par l'Assemblée Générale des Nations Unies de défendre les droits des enfants, d'aider à répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement » ([La mission de l'UNICEF, UNICEF](#)).

En Belgique, cela se traduit, entre autres, par notre travail sur l'éducation aux droits de l'enfant. À travers [l'éducation aux droits de l'enfant](#), les enfants et les adultes apprennent par, pour et sur les droits de l'enfant. L'éducation aux droits de l'enfant permet aux enfants de connaître, d'appliquer et de promouvoir leurs droits et ceux des autres.

En 2023, UNICEF Belgique s'est intéressé à la réalité des enfants de l'enseignement maternel en Belgique : Est-ce que les enfants de cette tranche d'âge connaissent leurs droits ? Est-ce qu'ils sont capables de comprendre les concepts abstraits ? De quelle manière peuvent-ils apprendre sur leurs droits ? [En collaboration avec l'Université de Mons](#), UNICEF Belgique a cherché des réponses à ces questions. Au terme de la recherche, nous avons découvert que les enfants de 2,5 à 6 ans sont, eux aussi, capables de comprendre et d'appliquer leurs droits, à condition que ces droits soient présentés dans une situation concrète et familière.

C'est pourquoi, UNICEF Belgique souhaite proposer un paquet éducatif aux professionnel·les travaillant avec des enfants de 2,5 à 6 ans pour faciliter l'éducation aux droits de l'enfant en contextes scolaire (enseignement ordinaire et spécialisé) et extra-scolaire. UNICEF Belgique, travaillant dans toute la Belgique, va proposer ce paquet en néerlandais et en français. Ce paquet est composé d'outils éducatifs dans différents formats (poster, guide d'inspiration, stickers, feuilles de coloriage, comptine, etc.).

Ces outils étant en phase de développement, UNICEF Belgique souhaite les tester auprès de ses publics cibles (les enfants de 2,5 à 6 ans et leurs encadrant.es) afin de déterminer s'ils sont adaptés à l'âge et à la maturité des enfants, aux besoins des enfants et des encadrant.es et aux contextes scolaire et extra-scolaire.

## Ancrage

La [Convention relative aux droits de l'enfant](#) a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1989 et a été ratifiée par la Belgique en 1991. La Convention est révolutionnaire dans le sens où les enfants sont désigné-es et explicitement reconnu-es comme des titulaires de droits. Dans le cadre de ce projet, plusieurs articles de la Convention sont importants :

- L'article 42 reconnaît le droit des enfants à connaître leurs droits et aussi l'obligation des adultes de connaître la Convention et son contenu.
- Les articles 28 et 29 : L'article 28 est consacré au droit des enfants à l'éducation et l'article 29 aux objectifs de l'éducation. Ce dernier stipule notamment que l'éducation de l'enfant doit viser à « inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations unies ». De plus, les cinq objectifs de l'éducation listés dans le premier paragraphe de l'article 29 sont tous directement liés à la réalisation des droits de l'enfant, compte tenu de leurs besoins spécifiques liés à leur développement et aux capacités diverses et évolutives des enfants ([Observation générale n°1](#)).
- Les articles 12, 13 et 17 concernent le droit à la participation des enfants. L'article 12 reconnaît aux enfants le droit d'exprimer librement leurs opinions et à ce que celles-ci soient prises en compte. L'article 13 reconnaît le droit des enfants à la liberté d'expression. Enfin, l'article 17 reconnaît le droit des enfants à l'information.

Les [Objectifs de Développement Durable](#) (ci-après dénommés : ODD) correspondent aux 17 objectifs fixés par les Nations Unies pour 2030. Ils constituent, avec la CIDE, le fil conducteur des programmes de l'UNICEF. L'offre éducative d'UNICEF Belgique sur l'éducation aux droits de l'enfant vise entre autres à contribuer aux ODD suivants :

- ODD 4 : éducation de qualité ;
- ODD 10 : inégalités réduites ;
- ODD 16 : paix, justice et institutions efficaces.

Conformément à l'article 2 « non-discrimination » de la CIDE et au principe de « [Ne laisser personne de côté](#) » (Leave no-one behind), UNICEF Belgique accorde une attention particulière aux enfants qui grandissent en situation(s) de vulnérabilité(s). Lors de la relecture, l'adaptation et la mise en œuvre de la méthodologie de test des outils pédagogiques, une attention particulière devra donc être accordée à l'inclusion, la diversité et l'accessibilité.

UNICEF Belgique veille aussi à ce que ses outils répondent aux compétences du [référentiel de compétences initiales](#) (2020) de la Communauté française et aux [minimumdoelen](#) (2025) du côté de la Communauté flamande.

## Objectifs

1. Relire et adapter un prototype, développé par UNICEF Belgique, de méthodologie de test d'outils pédagogiques à destination des enfants de 2,5 à 6 ans et leurs encadrant·es. La méthodologie devra être adaptée aux publics cibles et permettra de déterminer si les outils du paquet éducatif sont adaptés à l'âge et à la maturité des jeunes enfants, à leurs besoins, ainsi qu'à leurs encadrant·es et aux contextes scolaire (enseignement ordinaire et spécialisé) et extra-scolaire.
2. Mettre en œuvre la méthodologie auprès des publics cibles. Cette mise en œuvre devra être faite auprès d'un échantillon des publics cibles en ayant une attention pour les paramètres suivants :
  - a. La langue : les tests devront être réalisés auprès d'enfants francophones et néerlandophones, de manière équilibrée.
  - b. Urbain et rural : les tests devront être réalisés dans des écoles et organisations rurales et urbaines, de manière équilibrée.
  - c. Contexte : les tests devront être faits en contextes scolaire et extra-scolaire.
  - d. Attention pour les enfants en situation(s) de vulnérabilité(s) : situation socio-économique, situation de migration, situation de handicap, etc.

## Publics cibles

- Les enfants de 2,5 à 6 ans avec une attention pour les enfants en situation de vulnérabilité;
- Les encadrant·es des enfants de 2,5 à 6 ans (contextes scolaire et extra-scolaire) : les enseignant·es de l'enseignement maternel, les professionnel·les de l'enfance, etc.

## Délivrables

- Méthodologie de test d'outils éducatifs pour les enfants de 2,5 à 6 ans relue et adaptée. La méthodologie doit répondre aux principes de la [Child Safeguarding Policy d'UNICEF](#) et aux [principes d'une participation des enfants éthique, authentique et durable](#).
- Mise en œuvre de la méthodologie auprès du public cible :
  - Identification d'un échantillon des publics cibles en ayant une attention pour les enfants en situation de vulnérabilité. UNICEF Belgique fournira une base de données reprenant toutes les écoles francophones et néerlandophones, leur code postal et le risque de pauvreté de la commune dans laquelle elles se situent.

- Production de tous les documents nécessaires pour les tests : grilles d'observation, grilles d'analyse, formulaire de consentement, fiche d'informations, etc.
- Identification des groupes pour les tests et prise de contact avec les groupes pour les tests ;
- Mise en œuvre des tests : animation des tests et prise de notes. UNICEF Belgique peut soutenir dans la mise en œuvre des tests.
- Compte-rendu des tests.
- Rapport final des tests reprenant les résultats des tests et les recommandations d'adaptations à faire au paquet éducatif.

Ce projet doit veiller à respecter la RGPD. Toutes les données des enfants récoltées lors de leur participation doivent être anonymisées.

#### Droits d'auteur

Les droits d'auteur de la méthodologie, des documents produits dans le cadre de la méthodologie et de sa mise en œuvre, du rapport final et de tout autre document ayant été produit dans le cadre de ce projet seront entièrement cédés à UNICEF Belgique. UNICEF Belgique est autorisé à utiliser, reproduire et exploiter les matériaux, les données, les rapports, les résultats, les méthodologies et tout autre élément produits dans le cadre de ce projet.

#### Date limite de soumission

Lundi 12 janvier 2026 à minuit.

#### Calendrier

La méthodologie doit être relue, adaptée et finalisée pour la fin du mois février de 2026.

La mise en œuvre de la méthodologie devra démarrer entre mars et juillet 2026.

Le projet doit être clôturé pour septembre 2026.

### Procédure de sélection

Cet appel d'offre est ouvert pour les candidat·es qui remplissent les critères suivants :

- Vous avez de l'expérience dans le développement et le test d'outils pédagogiques auprès d'enfants de 2,5 à 6 ans.
- Vous avez de l'expérience dans l'éducation et la pédagogie des enfants de 2,5 à 6 ans et les enfants à besoins spécifiques.
- Vous avez de l'expérience dans la mise en œuvre de groupes participatifs d'enfants de 2,5 à 6 ans.

- Vous présentez un dossier irréprochable (tant en termes de travail que d'attitude). Une certification est requise (extrait de casier judiciaire modèle 596.2).
- Vous connaissez bien les principes de [Child Safeguarding](#) et [les principes d'une participation éthique, authentique et durable](#).
- Une expérience avec des enfants en situation(s) de vulnérabilité(s) est un plus.
- Une bonne connaissance des droits de l'enfant et de l'éducation aux droits de l'enfant est un plus.
- Vous êtes bilingue (français et néerlandais) ou vous avez une très bonne connaissance des deux langues. Si vous ne maîtrisez pas parfaitement l'une des deux langues, vous pouvez proposer dans votre offre un partenaire approprié qui maîtrise l'autre langue.

Les candidatures seront traitées de manière transparente et non discriminatoire. Les personnes intéressées doivent envoyer leur offre, au plus tard, pour le 12 janvier 2026 à minuit à Manon Duray ([mduray@unicef.be](mailto:mduray@unicef.be)) et à Charlotte Van Calster ([cvanalster@unicef.be](mailto:cvanalster@unicef.be)).

Critères d'attribution:

1. Offre technique (contenu de l'offre) (50 points) ;
2. Vos qualifications sur base de CV et d'expériences dans le travail avec des enfants entre 2,5 et 6 ans. Une bonne connaissance des droits de l'enfant et une attention pour les enfants en situation(s) de vulnérabilité(s) sont un atout (30 points) ;
3. Offre financière (20 points).

Éléments requis dans votre offre :

- Offre technique ;
- Offre financière ;
- Calendrier ;
- Équipe avec les CVs, exemples d'expériences pertinentes et extraits du casier judiciaire (modèle 596.2.).

## CONTACT

Pour toutes questions sur l'appel d'offre, vous pouvez contacter, en néerlandais, Charlotte Van Calster ([cvanalster@unicef.be](mailto:cvanalster@unicef.be)) et, en français, Manon Duray ([mduray@unicef.be](mailto:mduray@unicef.be)).

## Sources et références utiles

- [Convention relative aux droits de l'enfant](#);
- [Base de référence – Droits de l'enfant dans le préscolaire](#) ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) : [SDGs | FIDO](#);

- Le lien entre la Convention relative aux droits de l'enfant et les ODD : [unicef.org/media/60231/file/SDG-CRC-mapping-FINAL.pdf](https://www.unicef.org/media/60231/file/SDG-CRC-mapping-FINAL.pdf);
- Observation générale n°1 du Comité des droits de l'enfant : Objectifs de l'éducation (article 29) : [a\) General Comment No. 1: The Aims of Education \(article 29\) \(2001\) | OHCHR](#);
- Ne laisser personne de côté (Leave No-one Behind (LNOB): [GNUDD | Ne laisser personne de côté](#) ;
- UNICEF Child Rights Education toolkit: <https://www.unicef.org/documents/child-rights-education-toolkit>;
- Base de référence – Droits de l'enfant dans le préscolaire : [Base de référence - Droits de l'enfant dans le préscolaire \[À télécharger\]](#);
- UNICEF Child Safeguarding Policy: [Safeguarding | UNICEF](#);
- UNICEF Child rights schools toolkit – Child participation : [https://d21ipp77gdifnw.cloudfront.net/app/uploads/2022/11/CRS\\_Child\\_Participation\\_Toolkit-rev-1.pdf](https://d21ipp77gdifnw.cloudfront.net/app/uploads/2022/11/CRS_Child_Participation_Toolkit-rev-1.pdf);
- Observation générale n°12 du Comité des droits de l'enfant sur le droit de l'enfant d'être entendu : [tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/TBSearch.aspx?Lang=en&TreatyID=5&DocTypeID=11);
- Le référentiel des compétences initiales : [Enseignement.be - Référentiel des compétences initiales](#);
- [Nieuwe minimumdoelen basisonderwijs | Vlaanderen.be](#);
- Rapport annuel 2024 d'UNICEF Belgique : [UNICEF Belgique | Rapport annuel d'UNICEF Belgique](#).
- Observation générale n°12 : Le droit de l'enfant d'être entendu : [General comment no. 12 \(2009\), The right of the child to be heard](#).